

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 9 JUILLET 2021**

**CM2021/07/09/37-11 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
A L'ASSOCIATION PARIS INITIATIVE ENTREPRENDRE (PIE)**

DATE DE LA CONVOCATION : 2 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

VU la délibération BM2017/05/29/02 du 29 mai 2017 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association,

VU la délibération CM2020/09/25/23-56 du 25 septembre 2020 relative à la désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris à l'association Initiative entreprendre (PIE),

VU les statuts de l'association, annexés à la présente délibération,

VU la démission de Monsieur Aurélien VERON,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ABROGE la délibération CM2020/09/25/23-56 du 25 septembre 2020 relative à la désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris à l'association Initiative entreprendre (PIE),

DESIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au Conseil d'administration de l'association Paris Initiative Entreprendre :

- Monsieur Benjamin MALLO

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Paris Initiative Entreprendre et au conseiller métropolitain désigné.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.